



ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

Harvest Energy Leaders Plus Income ETF
(auparavant, Energy Leaders Plus Income ETF)

31 décembre 2018



Harvest Energy Leaders Plus Income ETF

(auparavant, Energy Leaders Plus Income ETF)

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers ci-joints ont été préparés par Harvest Portfolio Group Inc., gestionnaire du Fonds, et approuvés par le conseil d'administration du gestionnaire. Le gestionnaire du Fonds est responsable de l'information et des déclarations contenues dans les présents états financiers.

Le gestionnaire maintient des procédures appropriées afin de s'assurer que sont produites des informations financières pertinentes et fiables. Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière et comprennent certains montants basés sur des estimations et des jugements faits par le gestionnaire. Les principales méthodes comptables que le gestionnaire juge appropriées pour les Fonds sont décrites à la note 3 des états financiers.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., auditeur indépendant du Fonds, a audité les états financiers conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada afin de pouvoir exprimer une opinion sur les présents états financiers à l'intention des porteurs de parts. Son rapport fait partie intégrante des états financiers.

Au nom de Harvest Portfolios Group Inc.,

(Signé) « Michael Kovacs »

Michael Kovacs
Président et chef de la direction

(Signé) « Daniel Lazzer »

Daniel Lazzer
Chef des finances

Oakville (Canada)
Le 14 mars 2019



Rapport de l'auditeur indépendant

Aux porteurs de parts et au fiduciaire du fonds Harvest Energy Leaders Plus Income ETF (auparavant, Energy Leaders Plus Income ETF) (le « Fonds »)

Notre opinion

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2018 et 2017, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (« IFRS »).

Notre audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent :

- les états de la situation financière aux 31 décembre 2018 et 2017;
- les états du résultat global pour les exercices clos à ces dates;
- les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables pour les exercices clos à ces dates;
- les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates;
- les notes annexes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Indépendance

Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport de la direction sur le rendement du Fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

*PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l.
PwC Tower, 18 York Street, Suite 2600, Toronto (Ontario) Canada M5J 0B2
Tél. : 1 416 863 1133, Téléc. : 1 416 365 8215*



En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser ses activités, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur,



car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser ses activités;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, entre autres informations, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu.

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Christopher Pitts.

(Signé) « PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. »

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Toronto (Ontario)
Le 14 mars 2019

Harvest Energy Leaders Plus Income ETF

(auparavant, Energy Leaders Plus Income ETF)

ÉTATS DE LA SITUATION FINANCIÈRE		
Au 31 décembre	2018	2017
Actif		
Actif courant		
Placements	18 695 258 \$	31 469 663 \$
Trésorerie	569 259	722 539
Dividendes à recevoir	74 272	86 448
Souscriptions à recevoir	204 185	–
Plus-value latente des contrats de change à terme (note 6)	–	536 318
	19 542 974	32 814 968
Passif		
Passif courant		
Montants à payer pour l'achat de titres	211 661	–
Distributions à payer (note 4)	130 765	348 181
Moins-value latente des contrats de change à terme (note 6)	590 191	–
	932 617	348 181
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	18 610 357 \$	32 466 787 \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		
Série A	16 739 499 \$	27 368 590 \$
Série U (CAD)	1 870 858	5 098 197
Série U (USD)	1 370 391	4 068 955
Nombre de parts rachetables en circulation (note 4)		
Série A	4 077 271	5 077 271
Série U	310 770	710 770
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part		
Série A	4,11 \$	5,39 \$
Série U (CAD)	6,02	7,17
Série U (USD)	4,41	5,72

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Harvest Energy Leaders Plus Income ETF

(auparavant, Energy Leaders Plus Income ETF)

ÉTATS DU RÉSULTAT GLOBAL		
Pour l'exercice clos le 31 décembre	2018	2017
Revenu		
Gain (perte) net sur les placements		
Dividendes	849 772 \$	1 150 607 \$
Gain (perte) net réalisé à la vente de placements	1 981 468	120 597
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements	(3 394 294)	(1 346 355)
Gain (perte) net sur les placements	(563 054)	(75 151)
Gain (perte) net sur les instruments dérivés		
Gain (perte) net réalisé sur les options vendues	(618 016)	217 981
Gain (perte) de change net réalisé	(1 024 437)	253 717
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des options vendues	–	(31 940)
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente sur les opérations de change	(1 097 839)	917 424
Gain (perte) net sur les instruments dérivés	(2 740 292)	1 357 182
Revenu total (montant net)	(3 303 346) \$	1 282 031 \$
Charges (note 5)		
Frais de gestion	273 623 \$	251 700 \$
Retenues d'impôts	118 379	144 523
Coûts de l'information aux porteurs de parts	50 770	58 356
Honoraires d'audit	33 221	35 951
Honoraires des agents des transferts	17 096	18 011
Droits de garde et frais bancaires	82 574	96 187
Frais du comité d'examen indépendant	3 317	4 210
Droits de dépôt	22 452	22 244
Frais juridiques	11 241	20 344
Coûts de transactions (note 8)	58 716	47 434
Total des charges	671 389	698 960
Charges absorbées par le gestionnaire (note 5)	–	(12 987)
Total des charges (net)	671 389	685 973
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	(3 974 735) \$	596 058 \$
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables – série A	(3 921 279) \$	359 433 \$
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables – série U	(53 458)	236 625
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part – série A (note 4)	(0,81) \$	0,08 \$
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part – série U (note 4)	(0,12)	0,62

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Harvest Energy Leaders Plus Income ETF

(auparavant, Energy Leaders Plus Income ETF)

ÉTATS DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES TOUTES LES SÉRIES		
Pour l'exercice clos le 31 décembre	2018	2017
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de l'exercice	32 466 787 \$	22 332 760 \$
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	(3 974 737) \$	596 058 \$
Opérations sur parts rachetables		
Produit de l'émission de parts rachetables	5 541 693	15 525 592
Rachat de parts rachetables	(13 496 676)	(2 544 236)
Opérations sur les parts (net)	(7 954 983) \$	12 981 356 \$
Distributions aux porteurs de parts rachetables		
Remboursement de capital	(1 926 710)	(3 443 387)
Total des distributions aux porteurs de parts rachetables	(1 926 710) \$	(3 443 387) \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de l'exercice	18 610 357 \$	32 466 787 \$

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Harvest Energy Leaders Plus Income ETF

(auparavant, Energy Leaders Plus Income ETF)

ÉTATS DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES SÉRIE A		
Pour l'exercice clos le 31 décembre	2018	2017
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de l'exercice	27 368 590 \$	20 956 417 \$
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	(3 921 279) \$	359 433 \$
Opérations sur parts rachetables		
Produit de l'émission de parts rachetables	5 054 855	11 509 662
Rachat de parts rachetables	(10 028 568)	(2 369 818)
Opérations sur les parts (net)	(4 973 713) \$	9 139 844 \$
Distributions aux porteurs de parts rachetables		
Remboursement de capital	(1 734 099)	(3 087 104)
Total des distributions aux porteurs de parts rachetables	(1 734 099) \$	(3 087 104) \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de l'exercice	16 739 499 \$	27 368 590 \$

ÉTATS DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES SÉRIE U		
Pour l'exercice clos le 31 décembre	2018	2017
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de l'exercice	5 098 197 \$	1 376 343 \$
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	(53 458) \$	236 625 \$
Opérations sur parts rachetables		
Produit de l'émission de parts rachetables	486 838	4 015 930
Rachat de parts rachetables	(3 468 108)	(174 418)
Opérations sur les parts (net)	(2 981 270) \$	3 841 512 \$
Distributions aux porteurs de parts rachetables		
Remboursement de capital	(192 611)	(356 283)
Total des distributions aux porteurs de parts rachetables	(192 611) \$	(356 283) \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de l'exercice	1 870 858 \$	5 098 197 \$

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Harvest Energy Leaders Plus Income ETF

(auparavant, Energy Leaders Plus Income ETF)

TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE		
Pour l'exercice clos le 31 décembre	2018	2017
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	(3 974 735) \$	596 058 \$
Ajouter (déduire) les éléments sans incidence sur la trésorerie		
(Gain) perte réalisé à la vente de placements	(1 981 468)	(120 597)
(Gain) perte réalisé sur les options vendues	618 016	(217 981)
Variation de la (plus-value) moins-value latente des placements	3 394 294	1 346 355
Variation de la (plus-value) moins-value latente des options vendues	–	31 940
Variation de la (plus-value) moins-value latente sur les opérations de change	1 097 839	(917 424)
Produit de la vente de placements**	24 359 238	19 269 504
Achat de placements**	(18 823 533)	(17 159 160)
Variation nette de l'actif et du passif hors trésorerie	40 846	(255 863)
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités d'exploitation	4 730 497 \$	2 572 832 \$
Activités de financement**		
Produit de l'émission de parts rachetables	1 208 205	1 871 414
Rachat de parts rachetables	(3 947 856)	(905 453)
Distributions versées aux porteurs de parts rachetables (déduction faite des réinvestissements)	(2 144 126)	(3 304 303)
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités de financement	(4 883 777) \$	(2 338 342) \$
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie pour l'exercice	(153 280)	234 490
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	722 539	488 049
Trésorerie à la clôture de l'exercice	569 259 \$	722 539 \$
Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie		
Dividendes reçus, nets des retenues d'impôt*	743 569 \$	979 705 \$

* Inclus dans les activités d'exploitation.

** Les flux entrants (sortants) nets ne tiennent pas compte des opérations non réglées en trésorerie (opérations en nature).

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Harvest Energy Leaders Plus Income ETF

(auparavant, Energy Leaders Plus Income ETF)

INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE				
Au 31 décembre 2018				
Nombre d'actions	Titre	Coût moyen (\$)	Valeur comptable (\$)	% de l'actif net
ACTIONS				
Énergie				
14 283	Anadarko Petroleum Corporation	1 038 385	854 843	4,6
19 255	BP PLC, CAAE	1 010 193	996 800	5,4
5 931	Chevron Corporation	873 201	880 873	4,7
4 706	CNOOC Limited, CAAE	1 033 144	979 435	5,3
11 673	ConocoPhillips	909 267	993 608	5,3
25 078	Devon Energy Corporation	1 162 383	771 690	4,1
7 643	EOG Resources, Inc.	944 956	909 969	4,9
9 695	Exxon Mobil Corporation	1 031 233	902 537	4,8
22 937	Halliburton Company	1 298 579	832 315	4,5
14 498	Hess Corporation	878 893	801 603	4,3
22 883	Eni S.p.A., CAAE	1 142 198	984 056	5,3
48 348	Kinder Morgan Inc., cat. P	1 061 540	1 015 152	5,5
11 714	Marathon Petroleum Corporation	1 192 450	943 685	5,1
11 930	Occidental Petroleum Corporation	1 030 588	999 686	5,4
7 898	Phillips 66	956 703	928 900	5,0
12 903	Royal Dutch Shell PLC, CAAE	982 934	1 026 436	5,5
24 294	Suncor Énergie Inc.	1 112 978	926 330	5,0
13 906	Total SA, CAAE	1 031 262	990 610	5,3
21 394	TransCanada Corporation	1 064 853	1 042 958	5,6
8 928	Valero Energy Corporation	998 365	913 772	4,9
Total des placements		20 754 105	18 695 258	100,5
Contrats de change à terme (note 6)			(590 185)	(3,2)
Autres actifs, moins les passifs			505 284	2,7
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables			18 610 357	100,0

Harvest Energy Leaders Plus Income ETF

(auparavant, Energy Leaders Plus Income ETF)

NOTES ANNEXES

31 décembre 2018

1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Le fonds Harvest Energy Leaders Plus Income ETF (auparavant, Energy Leaders Plus Income ETF) (le « Fonds ») est un fonds d'investissement constitué selon les lois de l'Ontario aux termes d'une déclaration de fiducie datée du 24 septembre 2014 (date de création), dans sa version modifiée et mise à jour. Il n'y a pas eu d'activité importante au sein du Fonds entre la date de création et la date de lancement, le 21 octobre 2014. Le 21 octobre 2014, le Fonds a procédé à un premier appel public à l'épargne sur 3 650 000 parts de série A à un prix de 10,00 \$ par part, pour un produit brut de 36 500 000 \$ et sur 218 170 parts de série U à 10,00 USD par part, pour un produit brut de 2 181 700 USD (2 448 849 CAD). Le 20 novembre 2014, une option de surallocation visant l'acquisition de 57 000 parts de série A supplémentaires a été exercée à un prix de 10,00 \$ par part, pour un produit brut de 570 000 \$. Le 2 juin 2016, le Fonds a effectué un placement secondaire de 775 000 parts de série A, à un prix de 6,00 \$ par part, pour un produit brut de 4 650 000 \$. Dans le cadre de ce placement, une option de surallocation visant l'acquisition de 116 250 parts a été exercée à un prix de 6,00 \$ par part, pour un produit brut de 697 500 \$. Le siège social du Fonds est situé au 710 Dorval Drive, Oakville (Ontario) L6K 3V7.

Les objectifs de placement du Fonds consistent à offrir aux porteurs de parts des distributions mensuelles en trésorerie, la possibilité d'une plus-value du capital et une volatilité globale des rendements inférieure à ce qu'ils auraient connu s'ils avaient possédé directement les actions des leaders du secteur de l'énergie. Dans le cadre de sa stratégie de placement, le Fonds investit dans un portefeuille équilibré composé d'actions de 20 leaders du secteur de l'énergie ayant une capitalisation boursière d'au moins 10 G\$ au moment de l'investissement.

Le 19 septembre 2016, les porteurs de parts ont approuvé la conversion du Fonds en fonds négocié en bourse (« FNB »). La conversion a eu lieu le 24 octobre 2016 et le nom du Fonds a été changé pour Energy Leaders Plus Income ETF. Les parts des séries A et U se négocient depuis comme des parts de FNB sous les symboles HPF et HPF.U. Les parts de série U sont destinées aux investisseurs qui souhaitent effectuer un placement en dollars américains. Elles n'étaient pas négociées avant la conversion.

Le 14 juin 2018, le fonds Energy Leaders Plus Income ETF est devenu le fonds Harvest Energy Leaders Plus Income ETF. Aucune modification n'a été apportée aux objectifs et stratégies de placement ou à la gestion du Fonds.

2. RÈGLES COMPTABLES

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (« IFRS »). La publication de ces états financiers a été autorisée par Harvest Portfolios Group Inc. (le « gestionnaire ») le 14 mars 2019.

3. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Instruments financiers

Le Fonds comptabilise les instruments financiers à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale, majorée des coûts de transactions pour les instruments financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN »). Les coûts de transactions des actifs et des passifs financiers à la JVRN sont passés en charges au moment où ils sont engagés. Les achats ou ventes ordinaires d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction. Les placements et actifs et passifs dérivés du Fonds sont évalués à la JVRN, conformément à son modèle économique. L'obligation du Fonds au titre de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables est présentée au montant du rachat, qui correspond approximativement à la juste valeur. Tous les autres actifs et passifs financiers sont évalués au coût amorti. Selon cette méthode, les actifs et passifs financiers reflètent le montant à recevoir ou à payer. La valeur comptable des autres actifs et passifs financiers évalués au coût amorti se rapproche de leur juste valeur en raison de leur échéance à court terme. Les méthodes comptables du Fonds pour l'évaluation de la juste valeur des placements et des instruments dérivés sont identiques à celles utilisées pour évaluer la valeur liquidative aux fins de transactions avec les porteurs de parts. Aux 31 décembre 2018 et 2017, il n'y avait aucune différence entre la valeur liquidative par titre du Fonds et son actif net par titre calculé selon IFRS 9.

Juste valeur des placements et des instruments dérivés

Les placements et les instruments dérivés négociés sur un marché actif sont évalués aux cours de clôture publiés par les bourses reconnues ou par des courtiers en valeurs mobilières reconnus, le jour de l'évaluation. Le Fonds utilise le dernier cours qui s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur. Lorsque le dernier cours ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause. Les placements détenus sont représentés par des actions. Les instruments dérivés comprennent des options et des contrats de change à terme. Les placements et les instruments dérivés qui ne sont pas négociés sur un

Harvest Energy Leaders Plus Income ETF

(auparavant, Energy Leaders Plus Income ETF)

marché actif sont évalués au moyen de méthodes d'évaluation établies par le gestionnaire. La valeur d'un titre pour lequel, de l'avis du gestionnaire, aucun cours ne peut être obtenu rapidement sera sa juste valeur déterminée par le gestionnaire. La juste valeur de certains titres est établie au moyen de techniques d'évaluation fondées en partie sur des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données de marché observables. Ces méthodes et procédures peuvent notamment inclure des comparaisons avec des titres comparables ou similaires, l'obtention de données d'évaluation auprès d'émetteurs ou d'autres données analytiques relatives au placement et l'utilisation d'autres indicateurs disponibles. Ces valeurs sont analysées indépendamment à l'interne pour veiller à ce qu'elles soient raisonnables. Toutefois, en raison de l'incertitude inhérente à l'évaluation, la juste valeur estimative des titres peut être considérablement différente de la valeur qui serait utilisée s'il existait un marché immédiat pour ces titres. La perception concernant le risque de crédit de l'émetteur, la prévisibilité des flux de trésorerie et le terme à courir ont une incidence sur la juste valeur de ces titres.

Classement des parts rachetables

Selon IAS 32 *Instruments financiers* : *Présentation des IFRS*, les actions ou les parts d'une entité qui comportent une obligation contractuelle pour l'émetteur de les racheter ou de les rembourser contre de la trésorerie ou un autre actif financier doivent être classées comme des passifs financiers, sauf si certaines conditions sont respectées. Les parts du Fonds comportent différents droits de rachat, qui dans certains cas établissent la valeur de rachat à 95 % de la valeur de marché des parts. En conséquence, les parts du Fonds comportent de multiples obligations contractuelles et sont présentées dans les passifs financiers, puisqu'elles ne répondent pas aux critères qui permettraient de les classer dans les capitaux propres.

Trésorerie

La trésorerie est constituée de dépôts en espèces.

Opérations de placement et constatation des revenus

Le gain (perte) net réalisé sur les placements et la variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements sont calculés selon la méthode du coût moyen. Les revenus de dividendes sont comptabilisés à la date ex-dividende. Le coût des placements est déterminé selon la méthode du coût moyen.

Répartition des revenus et charges et des gains et pertes en capital réalisés et latents

Les frais de gestion directement attribuables à une série sont imputés à celle-ci. Les charges d'exploitation, les revenus ainsi que les gains et pertes en capital réalisés et latents communs aux séries du Fonds sont habituellement répartis proportionnellement entre les séries en fonction de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables qui leur revient. Les gains et les pertes réalisés ou latents sur contrats de change à terme sont attribués uniquement à la série A.

Conversion des devises

Les souscriptions et rachats du Fonds sont principalement libellés en dollars canadiens, monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation du Fonds. Les achats et ventes de placements libellés en devises et les dividendes et revenus d'intérêts libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date des opérations. Les gains (pertes) de change réalisés et latents sur les placements sont inclus dans l'état du résultat global, aux postes « Gain (perte) net réalisé à la vente de placements » et « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements ». Les gains (pertes) de change réalisés et latents sur les options sont inclus dans l'état du résultat global, aux postes « Gain (perte) net réalisé sur les options vendues » et « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des options vendues ». Les gains (pertes) de change réalisés ou latents sur les actifs et les passifs, à l'exception des placements et des options libellés en devises, sont inclus dans l'état du résultat global, aux postes « Gain (perte) de change net réalisé » et « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente sur les opérations de change ». Les actifs et les passifs libellés en devises figurant dans l'état de la situation financière sont convertis en dollars canadiens à la date de clôture.

Contrats de change à terme

Le Fonds conclut des contrats de change à terme pour se couvrir contre les fluctuations du change. Leur juste valeur est fondée sur la différence entre le taux contractuel et le taux à terme en vigueur de la monnaie sous-jacente à la date d'évaluation, appliquée au notionnel du contrat et ajustée pour tenir compte du risque de contrepartie. Au dénouement du contrat, le gain ou la perte est comptabilisé au poste « Gain (perte) de change net réalisé » dans l'état du résultat global. Les gains (pertes) latents sur les contrats à terme sont présentés au poste « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente sur les opérations de change » de l'état du résultat global, et affectés à la série A jusqu'à ce que les contrats soient dénoués ou partiellement réglés.

Compensation des instruments financiers

Le Fonds opère compensation des actifs et passifs financiers et présente le montant net qui en résulte dans l'état de la situation financière lorsqu'il a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et qu'il a l'intention de régler le montant net, ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Harvest Energy Leaders Plus Income ETF

(auparavant, Energy Leaders Plus Income ETF)

Évaluation des parts rachetables

La valeur liquidative de chaque série à une date donnée correspond à la quote-part des actifs du Fonds revenant à chaque série moins la quote-part du passif du Fonds revenant à cette série (à l'exception des contrats à terme, qui sont uniquement attribués à la série A), exprimée en dollars canadiens au taux de change en vigueur à cette date. La valeur liquidative et la valeur liquidative par part sont calculées chaque jour ouvrable. Le terme « jour ouvrable » désigne tout jour où la TSX est ouverte aux fins de négociation.

Options

Une option est une entente contractuelle en vertu de laquelle l'acheteur a le droit, mais non l'obligation, d'acheter (option d'achat) ou de vendre (option de vente) à ou avant une date établie, ou au cours d'une période donnée, un nombre précis de titres ou un instrument financier à un prix préétabli. Le vendeur reçoit une prime de l'acheteur en contrepartie d'une promesse de prix futur hypothétique sur un titre.

La prime reçue pour les options vendues est comptabilisée au coût au poste « Montant à payer pour les options vendues » dans l'état de la situation financière. Tant que la position de l'option vendue est maintenue, le passif au titre des options vendues est réévalué à un montant correspondant à la valeur de marché courante de l'option. Tout gain ou perte découlant de la réévaluation est inclus dans le poste « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des options vendues » de l'état du résultat global.

Le gain ou la perte enregistré à la vente ou à l'échéance des options est inscrit dans l'état du résultat global, au poste « Gain (perte) net réalisé sur les options vendues ».

Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part

Le poste « Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part » de l'état du résultat global représente l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par série, divisée par le nombre moyen pondéré de parts en circulation pendant la période pour cette série.

Impôt sur le revenu et autres impôts

Le Fonds est une fiducie de fonds commun de placement au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Son année d'imposition prend fin le 31 décembre. La totalité du revenu net du Fonds aux fins fiscales et une part suffisante des gains en capital nets réalisés au cours d'une période doivent être distribués aux porteurs de parts de manière à ce que le Fonds n'ait aucun impôt à payer. Le Fonds ne comptabilise donc pas d'impôt sur le résultat. Étant donné que le Fonds ne comptabilise pas d'impôt sur le résultat, l'économie d'impôt liée aux pertes en capital et autres qu'en capital n'a pas été reflétée à titre d'actif d'impôt différé dans l'état de la situation financière. Les pertes en capital peuvent être reportées indéfiniment afin de réduire tout gain en capital réalisé futur. Les pertes autres qu'en capital peuvent être reportées prospectivement sur une période maximale de 20 ans et être déduites des revenus imposables futurs. À la fin de la dernière année d'imposition, le Fonds avait des pertes autres qu'en capital de 495 992 \$ et des pertes en capital nettes de 6 887 315 \$ pouvant être reportées aux fins fiscales.

Le Fonds pourrait être assujéti à des retenues d'impôt sur les revenus de placement et les gains en capital dans certains pays. Ces revenus et ces gains sont comptabilisés au montant brut, et les retenues d'impôt s'y rattachant sont présentées à titre de charges distinctes.

Comme le gestionnaire est un résident de l'Ontario, les frais payés par le Fonds comprennent généralement la TVH de 13 %. La TVH est calculée selon le lieu de résidence des porteurs de parts à une date donnée, et non en fonction du territoire dont relève le gestionnaire. Un remboursement du taux combiné est demandé au nom du Fonds à l'Agence du revenu du Canada, à terme échu, en utilisant le taux de TVH en vigueur dans chaque province, ou le taux de TPS dans le cas des provinces non participantes.

Estimations comptables et jugements critiques

Lorsqu'elle prépare les états financiers, la direction doit faire appel à son jugement pour appliquer les méthodes comptables et établir des estimations et des hypothèses sur l'avenir. Les paragraphes suivants présentent une analyse des jugements et estimations comptables les plus importants établis par le Fonds aux fins de la préparation des états financiers :

- a) Évaluation de la juste valeur des instruments dérivés et des titres non cotés sur un marché actif

Le Fonds peut détenir des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs, notamment des instruments dérivés. La juste valeur de ces instruments est déterminée au moyen de techniques d'évaluation et peut être établie en ayant recours à des sources réputées en matière d'évaluation des cours (par exemple, des services d'établissement des prix) ou à des indications de cours fournies par les teneurs de marchés. Les cours obtenus par l'intermédiaire de ces sources peuvent constituer des indications, sans être contraignants ou exécutoires. Voir la note 7 pour de plus amples renseignements sur l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers du Fonds.

Harvest Energy Leaders Plus Income ETF

(auparavant, Energy Leaders Plus Income ETF)

b) Classement et évaluation des placements et des instruments dérivés selon IFRS 9

Le classement et l'évaluation des instruments financiers détenus par le Fonds exigent du gestionnaire qu'il exerce un jugement important concernant le modèle économique selon lequel le portefeuille est géré. Aux fins de l'application d'IFRS 9, le gestionnaire a déterminé que le Fonds a adopté un modèle économique selon lequel le portefeuille est géré et sa performance est évaluée d'après la méthode de la juste valeur.

Normes comptables entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2018

Le Fonds a adopté IFRS 9 *Instruments financiers* pour la période commençant le 1^{er} janvier 2018. Cette norme remplace IAS 39 *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. Elle introduit un modèle de classement et d'évaluation, ainsi qu'un modèle unique et prospectif de calcul de la perte de valeur en fonction de la « perte attendue », et une approche sensiblement remaniée de la comptabilité de couverture. Cette nouvelle méthode unique, fondée sur des principes, pour déterminer le classement des actifs financiers, repose sur les caractéristiques des flux de trésorerie et le modèle économique dans lequel s'inscrit la détention de ces actifs. Elle se traduit également par une méthode unique de calcul de la perte de valeur appliquée à tous les instruments financiers, ce qui nécessitera une comptabilisation plus rapide des pertes sur créances prévues. Le modèle comprend aussi des changements relativement au risque de crédit propre à l'entité lorsque les passifs financiers sont comptabilisés à la juste valeur, de sorte que les gains découlant de la détérioration du risque de crédit propre à l'entité à l'égard de ces passifs ne seront plus comptabilisés en résultat net. Le modèle économique choisi par le Fonds est celui fondé sur la juste valeur.

Depuis la transition à IFRS 9, les placements et les instruments dérivés du Fonds qui étaient désignés à la juste valeur par le biais du résultat net ou détenus à des fins de transaction conformément à IAS 39 sont désormais classés à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les autres actifs et passifs financiers qui étaient auparavant classés comme des prêts et créances selon IAS 39 sont évalués au coût amorti en vertu d'IFRS 9.

4. PARTS RACHETABLES

Le capital autorisé du Fonds se compose d'un nombre illimité de parts cessibles de chaque série représentant une participation indivise et égale dans cette série de l'actif net du Fonds. À moins d'indication contraire dans la déclaration de fiducie, toutes les parts comportent des droits et des privilèges égaux. Chaque part confère un droit de vote à toutes les assemblées des porteurs de parts et permet de participer en proportions égales à toutes les distributions faites par le Fonds. Les parts des séries A et U se négocient à la TSX sous les symboles HPF et HPF.U. Avant la conversion en FNB, les parts de série U n'étaient pas négociées. Au 31 décembre 2018, les cours de clôture des parts des séries A et U s'établissaient respectivement à 4,10 \$ et à 4,32 USD (5,41 \$ pour la série A et 5,86 USD pour la série U au 31 décembre 2017).

Souscriptions et rachats

Chaque jour de bourse, un courtier désigné ou preneur ferme peut placer un ordre de souscription ou de rachat visant un multiple entier du nombre prescrit de parts du FNB. Un jour de bourse désigne tout jour ouvrable de la TSX.

Si l'ordre de souscription ou de rachat est accepté, le FNB émet ou rachète généralement des parts au courtier désigné ou preneur ferme dans les deux jours de bourse suivant la date à laquelle l'ordre de souscription ou de rachat est accepté. Pour chaque nombre prescrit de parts émises ou rachetées un courtier désigné ou un preneur ferme doit remettre ou recevoir un paiement comprenant :

- a) un panier de titres admissibles et de trésorerie dont la valeur totale est égale à la valeur liquidative des parts rachetées;
- b) un montant en trésorerie dont la valeur est égale à la valeur liquidative des parts rachetées.

Chaque jour de bourse, les porteurs de parts peuvent demander le rachat de leurs parts contre un montant en trésorerie ou échanger des parts contre un panier de titres et de trésorerie. Les parts rachetées contre un montant en trésorerie peuvent l'être à un prix équivalent à 95 % de leurs cours de clôture à la TSX le jour effectif du rachat, sous réserve d'un prix de rachat maximal correspondant à la valeur liquidative par part. Les parts échangées contre un panier de titres, composé de titres et de trésorerie, le sont à un prix équivalent à leur valeur liquidative à la date effective de demande de rachat. Les parts sont rachetées dans le cadre de l'échange.

Harvest Energy Leaders Plus Income ETF

(auparavant, Energy Leaders Plus Income ETF)

Les parts suivantes ont été émises et/ou rachetées pendant l'exercice :

	Série A	Série U
Total en circulation au 1^{er} janvier 2017	3 402 271	160 770
Parts rachetables émises	2 125 000	575 000
Parts rachetables rachetées	(450 000)	(25 000)
Total en circulation au 31 décembre 2017	5 077 271	710 770
Parts rachetables émises	950 000	75 000
Parts rachetables rachetées	(1 950 000)	(475 000)
Total en circulation au 31 décembre 2018	4 077 271	310 770

Le nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 s'est élevé à 4 855 216 parts pour la série A (4 362 956 parts en 2017) et à 429 537 parts pour la série U (382 277 parts en 2017).

Distributions

Le Fonds prévoit verser des distributions mensuelles en trésorerie aux porteurs de parts inscrits le dernier jour ouvrable de chaque mois. Ces distributions seront versées au plus tard le 15^e jour ouvrable du mois suivant la date d'arrêté des registres. Le montant total des distributions pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 s'est établi à 1 926 710 \$, dont 1 734 099 \$ pour la série A (3 087 104 \$ en 2017) et 192 611 \$ pour la série U (356 283 \$ en 2017).

Le Fonds offre aux porteurs de parts la possibilité de réinvestir leurs distributions mensuelles dans le cadre d'un régime de réinvestissement des distributions. Ce régime permet de réinvestir automatiquement, au gré du porteur, les distributions mensuelles en trésorerie du Fonds dans des parts supplémentaires des séries A ou U (selon le cas), conformément aux modalités du régime. Le réinvestissement des distributions fonctionne exclusivement par rachat sur le marché.

5. OPÉRATIONS AVEC DES PARTIES LIÉES ET AUTRES CHARGES

Frais de gestion

Harvest Portfolios Group Inc. est le gestionnaire du Fonds et il lui incombe de gérer l'ensemble des activités du Fonds, ainsi que de mettre à sa disposition du personnel de direction clé. Le gestionnaire a droit à des honoraires correspondant à 0,85 % de la valeur liquidative moyenne quotidienne du Fonds (taxes en sus) par année.

Charges d'exploitation

Le Fonds est responsable des charges d'exploitation liées à la conduite de ses activités, notamment les droits de garde, les intérêts, les taxes, les frais juridiques, les honoraires d'audit, les honoraires des agents des transferts pour les services liés à l'émission et au rachat de parts, les frais de préparation des rapports financiers et autres, les frais et charges liés au comité d'examen indépendant (« CEI »), dont les dépenses des membres du CEI, et les frais liés à la conformité avec les lois, les règlements et les politiques en vigueur. Le gestionnaire paie ces charges au nom du Fonds, à l'exception de certaines d'entre elles (comme les intérêts), et se fait ensuite rembourser par le Fonds.

Le gestionnaire peut, dans certains cas, absorber une portion des charges d'exploitation du Fonds. Le montant absorbé pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 était de néant (12 987 \$ en 2017). Le gestionnaire peut en tout temps cesser d'absorber ces charges sans avis préalable aux porteurs de parts.

Autres charges

Le Fonds rembourse au gestionnaire tous les frais et les charges raisonnables et tous les passifs engagés aux fins de la prestation de services pour le compte du Fonds dans le cadre de ses obligations aux termes des présentes. Ces frais et charges comprennent notamment : les frais d'impression et d'envoi des rapports aux porteurs de parts ainsi que d'autres communications, un montant raisonnable pour les salaires, les avantages sociaux et les honoraires de services-conseils, les coûts liés aux administrateurs indépendants du gestionnaire et d'autres frais d'administration engagés dans le cadre de l'offre continue des actions du Fonds et d'autres obligations. Ces frais sont répartis de façon raisonnable par le gestionnaire entre tous les fonds de Harvest Portfolios Group Inc. et les séries de chaque fonds concerné. Ils se sont élevés à 32 756 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 (44 793 \$ en 2017) et sont inclus dans les coûts de l'information aux porteurs de parts qui figurent dans l'état du résultat global.

6. CONTRATS DE CHANGE À TERME

Le Fonds conclut des contrats de change à terme pour couvrir les actifs et les passifs libellés en devises, pour la série A uniquement. Les contrats de change à terme conclus par le Fonds constituent un engagement ferme d'achat ou de vente d'une

Harvest Energy Leaders Plus Income ETF

(auparavant, Energy Leaders Plus Income ETF)

quantité convenue ou contractuelle d'une devise, à un cours et à un moment déterminés. Leur valeur correspond à la différence entre le taux contractuel et le taux à terme en vigueur à la date d'évaluation, appliqué au notionnel ajusté du risque de contrepartie.

Aux 31 décembre 2018 et 2017, le Fonds avait conclu les contrats de change à terme suivants :

Au 31 décembre 2018					
Contrepartie	Date de règlement	Monnaie achetée	Monnaie vendue	Gain (perte) latent	Prix du contrat
Banque Royale du Canada, notation AA-	11 janvier 2019	6 391 974 CAD	4 882 500 USD	(271 970 \$)	0,7638
Banque Nationale du Canada, notation A	11 janvier 2019	6 394 073 CAD	4 882 500 USD	(269 871 \$)	0,7636
Banque Canadienne Impériale de Commerce, notation A+	14 février 2019	3 395 328 CAD	2 535 000 USD	(61 794 \$)	0,7466
Banque Canadienne Impériale de Commerce, notation A+	14 février 2019	590 000 USD	791 172 CAD	13 444 \$	0,7457
Total				(590 191 \$)	

Au 31 décembre 2017					
Contrepartie	Date de règlement	Monnaie achetée	Monnaie vendue	Gain (perte) latent	Prix du contrat
Banque Nationale du Canada, notation A	18 janvier 2018	1 256 374 CAD	990 000 USD	16 272 \$	0,7880
Banque Nationale du Canada, notation A	18 janvier 2018	6 959 871 CAD	5 455 000 USD	126 781 \$	0,7838
Banque Royale du Canada, notation AA-	18 janvier 2018	6 960 771 CAD	5 455 000 USD	127 681 \$	0,7837
Banque Canadienne Impériale de Commerce, notation A+	14 février 2018	10 784 004 CAD	8 400 000 USD	265 584 \$	0,7789
Total				536 318 \$	

Compensation des contrats de change à terme

En 2018, les modes de règlement de certains contrats de change à terme conclus par le Fonds répondaient aux critères de compensation dans l'état de la situation financière. Le tableau ci-dessous présente les instruments financiers comptabilisés qui ont été compensés au 31 décembre 2018. En 2017, les modes de règlement des contrats de change à terme conclus par le Fonds ne répondaient pas aux critères de compensation dans l'état de la situation financière. Veuillez prendre note que la compensation ne sera plus possible advenant la faillite de la contrepartie.

31 décembre 2018			
Actifs et passifs financiers	Actifs (passifs) bruts	Montant admissible à la compensation	Montants compensés nets
Actifs dérivés	13 444 \$	(13 444 \$)	–
Passifs dérivés	(603 635 \$)	13 444 \$	(590 191 \$)

7. GESTION DU RISQUE FINANCIER

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers : le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché (qui inclut le risque de taux d'intérêt, l'autre risque de prix et le risque de change). Le gestionnaire cherche à minimiser ces risques en employant des gestionnaires de portefeuille expérimentés qui gèrent quotidiennement les placements du Fonds en fonction des événements qui se produisent sur le marché et des objectifs de placement. Pour aider à gérer ces risques, le gestionnaire maintient également une structure de gouvernance qui surveille les activités de placement du Fonds et s'assure qu'elles sont conformes à la stratégie établie par celui-ci et à la réglementation sur les valeurs mobilières.

Harvest Energy Leaders Plus Income ETF

(auparavant, Energy Leaders Plus Income ETF)

Autre risque de prix

L'autre risque de prix s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent du fait des variations des prix du marché. La situation du marché des actions peut avoir une incidence plus marquée sur la valeur des titres en portefeuille du Fonds que le rendement individuel de chaque société. La conjoncture économique et financière générale a une influence sur l'évolution du marché. Des facteurs politiques, sociaux et environnementaux peuvent aussi avoir un effet sur la valeur des titres.

Au 31 décembre 2018, 100,5 % de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds (96,9 % au 31 décembre 2017) se négociait sur des marchés boursiers. Si le cours des actions avait augmenté ou diminué de 5 % sur ces marchés, tous les autres facteurs demeurant constants, l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de l'exercice aurait augmenté ou diminué d'environ 934 763 \$ (1 573 483 \$ au 31 décembre 2017).

Dans les faits, les résultats réels des opérations peuvent différer, et l'écart peut être important.

Risque de change

Le risque de change s'entend du risque que la valeur des placements libellés dans une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle du Fonds fluctue en raison de variations des taux de change. Lorsqu'un fonds achète un placement libellé en devises et que le taux de change entre le dollar canadien et la devise en question fluctue de façon défavorable, la valeur des placements du Fonds peut s'en trouver réduite.

Les tableaux ci-dessous résument l'exposition nette du Fonds au risque de change. Les montants indiqués se fondent sur la valeur comptable des actifs monétaires et non monétaires (y compris les instruments dérivés et le notionnel des contrats de change à terme, le cas échéant).

Au 31 décembre 2018				
Devise	Exposition*	Contrats à terme*	Exposition nette*	% de l'actif net
Dollar américain	17 238 401 \$	15 980 394 \$	1 258 007 \$	6,8

* En dollars canadiens

Au 31 décembre 2017				
Devise	Exposition*	Contrats à terme*	Exposition nette*	% de l'actif net
Dollar américain	30 386 342 \$	25 424 701 \$	4 961 641 \$	15,3

* En dollars canadiens

Les expositions non monétaires et monétaires au risque de change s'élèvent respectivement à 16 725 970 \$ (29 974 051 \$ au 31 décembre 2017) et à 512 431 \$ (412 291 \$ au 31 décembre 2017).

Au 31 décembre 2018, si la valeur du dollar canadien avait augmenté ou diminué de 5 % par rapport à toutes autres devises, toutes les autres variables demeurant constantes, l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds aurait respectivement augmenté ou diminué d'environ 62 900 \$ (248 082 \$ au 31 décembre 2017), ou 0,3 % (0,8 % au 31 décembre 2017), sur la base de son exposition nette aux devises. Dans les faits, les résultats réels peuvent différer de cette analyse de sensibilité, et l'écart peut être important.

Le Fonds a conclu un contrat de change à terme couvrant en tout temps la quasi-totalité de la valeur de la quote-part des placements du portefeuille revenant à la série A.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend de la possibilité que des variations de taux d'intérêt aient une incidence sur les flux de trésorerie futurs ou sur la juste valeur future des instruments financiers. Un risque de taux d'intérêt existe lorsqu'un Fonds investit dans des instruments financiers portant intérêt. Aux 31 décembre 2018 et 2017, le Fonds ne détenait aucune obligation ni aucun instrument du marché monétaire. En conséquence, son exposition au risque de taux d'intérêt n'est pas importante.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque qu'un fonds ne soit pas en mesure de faire face à ses engagements à temps ou à un prix raisonnable. Le Fonds est exposé à des rachats de parts, tel qu'il est décrit à la note 4. Puisque le paiement des rachats est principalement effectué après la livraison des parts, le Fonds n'est pas exposé à un risque de liquidité significatif. Pour conserver suffisamment de liquidité, le Fonds investit la majorité de son actif dans des titres activement négociés sur des marchés publics et pouvant être facilement vendus. En outre, le Fonds conserve une position en trésorerie et équivalents de trésorerie suffisante à cette fin.

Aux 31 décembre 2018 et 2017, tous les passifs financiers du Fonds avaient une échéance inférieure à trois mois.

Harvest Energy Leaders Plus Income ETF

(auparavant, Energy Leaders Plus Income ETF)

Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend de la possibilité qu'une partie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement qu'elle a conclu avec le Fonds.

Toutes les transactions effectuées par le Fonds visant des titres cotés sont réglées ou payées à la livraison, en faisant appel à des courtiers approuvés. Le risque de défaut est considéré comme limité, car les titres vendus ne sont livrés que lorsque le courtier a reçu le paiement. Le paiement au titre d'un achat est effectué lorsque les titres ont été reçus par le courtier. La transaction échoue si l'une ou l'autre des parties manque à son obligation.

Le Fonds conclut également des contrats de change à terme qui sont exposés au risque de crédit. L'exposition maximale au risque de crédit correspond au gain (à la perte) latent sur les contrats à terme.

Aux 31 décembre 2018 et 2017, le Fonds n'avait aucune exposition significative au risque de crédit. Toute la trésorerie du Fonds est détenue auprès d'une institution financière reconnue et réglementée.

Juste valeur des instruments financiers

Le Fonds classe les évaluations de la juste valeur selon une hiérarchie qui place au plus haut niveau les cours non ajustés publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (niveau 1), et au niveau le plus bas les données d'entrée non observables (niveau 3). Les trois niveaux de la hiérarchie sont les suivants :

Niveau 1 : Cours (non ajustés) publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques et auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation;

Niveau 2 : Données d'entrée concernant l'actif ou le passif, autres que les cours inclus au niveau 1, qui sont observables directement (p. ex., les prix) ou indirectement (p. ex., les dérivés de prix);

Niveau 3 : Données d'entrée relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables.

Les tableaux ci-dessous présentent la juste valeur des instruments financiers du Fonds au moyen de la hiérarchie des justes valeurs.

Les transferts entre les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs sont réputés être effectués à l'ouverture de la période de référence.

Classement des titres :

Placements à la juste valeur au 31 décembre 2018				
	Niveau 1 (\$)	Niveau 2 (\$)	Niveau 3 (\$)	Total (\$)
Actifs financiers				
Actions				
Actions ordinaires	13 717 921	–	–	13 717 921
CAAE	4 977 337	–	–	4 977 337
Total des actifs financiers	18 695 258	–	–	18 695 258
Passifs financiers				
Instruments dérivés				
Contrats de change à terme	–	(590 191)	–	(590 191)
Total des passifs financiers	–	(590 191)	–	(590 191)

Harvest Energy Leaders Plus Income ETF (auparavant, Energy Leaders Plus Income ETF)

Placements à la juste valeur au 31 décembre 2017				
	Niveau 1 (\$)	Niveau 2 (\$)	Niveau 3 (\$)	Total (\$)
Actifs financiers				
Actions				
Actions ordinaires	26 804 237	–	–	26 804 237
CAAE	4 665 426	–	–	4 665 426
Instruments dérivés				
Contrats de change à terme	–	536 318	–	536 318
Total des actifs financiers	31 469 663	536 318	–	32 005 981

Le Fonds ne détenait aucun titre classé au niveau 3 aux 31 décembre 2018 et 2017 et il n'y a eu aucun transfert important entre les niveaux 1 et 2 pendant les exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017.

La valeur des actions et des options est basée sur les cours. La valeur d'un contrat de change à terme correspond à la différence entre le taux contractuel et le taux à terme en vigueur à la date d'évaluation, appliqué au notionnel et corrigé du risque de contrepartie.

Risque de concentration

Le risque de concentration découle de la concentration des positions dans une même catégorie, qu'il s'agisse de l'emplacement géographique, du type de produits, du secteur ou du type de contrepartie. Les tableaux suivants résument le risque de concentration du Fonds selon la région et le segment de marché.

Régions :

Au	31 décembre 2018	31 décembre 2017
	% de l'actif net	% de l'actif net
États-Unis	89,9	92,3
Canada	10,6	4,6
Total	100,5	96,9

Segment de marché :

Au	31 décembre 2018	31 décembre 2017
	% de l'actif net	% de l'actif net
ACTIONS		
Énergie	100,5	96,9
Total	100,5	96,9

8. PAIEMENTS INDIRECTS

Les commissions de courtage versées à certains courtiers peuvent, au-delà du paiement des services de courtage pour les opérations sur titres, servir à la rémunération de services de recherche sur les placements fournis au gestionnaire. La rémunération des services de recherche incluse dans les commissions versées aux courtiers était nulle aux 31 décembre 2018 et 2017.



Siège social

710 Dorval Drive, Suite 209,
Oakville (Ontario) L6K 3V7

Tél. : 416 649-4541

Sans frais : 866 998-8298

Télééc. : 416 649-4542

Courriel :

info@harvestportfolios.com

MISE EN GARDE CONCERNANT LES DÉCLARATIONS PROSPECTIVES

Le présent document peut contenir des déclarations prospectives portant sur des événements, résultats, circonstances, performance ou attentes futurs prévus qui ne correspondent pas à des faits historiques, mais plutôt à nos opinions sur des événements futurs. De par leur nature, les déclarations prospectives nous demandent de formuler des hypothèses et comportent des incertitudes et des risques inhérents. Il existe un risque important que les prédictions et autres déclarations prospectives se révèlent inexactes. Nous avertissons les lecteurs du présent document de ne pas se fier indûment à nos déclarations prospectives, car un certain nombre de facteurs pourraient entraîner un écart important entre les résultats, conditions, actions ou événements réels futurs et les objectifs, attentes, estimations ou intentions exprimés contenus dans les déclarations prospectives. Il pourrait y avoir un écart important entre les résultats réels et les attentes de la direction, telles qu'elles sont formulées dans ces déclarations prospectives, pour diverses raisons, parmi lesquelles la conjoncture boursière et économique, les taux d'intérêt, l'évolution de la réglementation et de la législation, les effets de la concurrence dans les secteurs géographiques et commerciaux où le Fonds peut investir et les risques décrits en détail, de temps à autre, dans le prospectus simplifié ou dans la notice annuelle. Nous avertissons les lecteurs que la liste de facteurs qui précède n'est pas exhaustive et que, lorsqu'ils s'appuient sur des déclarations prospectives pour prendre des décisions concernant un placement dans le Fonds, les investisseurs et autres personnes doivent examiner attentivement ces facteurs, ainsi que les autres incertitudes et événements possibles, et tenir compte de l'incertitude inhérente aux déclarations prospectives. Étant donné l'incidence possible de ces facteurs, le Fonds ne s'engage pas et dénie expressément toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser des déclarations prospectives, que ce soit par suite de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou d'autres circonstances, sauf si la loi applicable l'y oblige.